

**InVivo Retail**

Exercice clos le 30 juin 2019

**Rapport d'audit des commissaires aux comptes  
sur les informations financières**

**SCP MONTIEL ET ASSOCIES**  
14, rue Portalis  
75008 Paris  
S.C.P. au capital de € 335.342,10  
349 954 636 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
3, rue Emile Masson  
CS 21919  
44019 Nantes cedex 1  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **InVivo Retail**

Exercice clos le 30 juin 2019

### **Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les informations financières**

Au Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société InVivo Retail et en réponse à votre demande dans le cadre de vos engagements de communication financière vis-à-vis de vos associés, nous avons effectué un audit des informations financières (les « Informations Financières ») de la société InVivo Retail, relatives à l'exercice clos le 30 juin 2019, telles qu'elles sont jointes au présent rapport.

Ces informations financières ont été établies sous votre responsabilité. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces Informations Financières.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Informations Financières ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les Informations Financières. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble de ces informations financières. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les Informations Financières ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans l'annexe.

Nous précisons, que, votre société n'étant pas tenue précédemment d'établir d'Informations Financières, ces informations n'ont pas fait l'objet d'un audit au titre de l'exercice précédent.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- les note 1 (paragraphe « Informations relatives au Groupe InVivo Retail » et « Conventions retenues pour l'établissement des informations financières ») et 4 (paragraphe « Modalités de consolidation des comptes ») de l'annexe qui précisent que les Informations Financières ont été établies dans le contexte de vos engagements de communication financière vis-à-vis de vos associés et, en conséquence, ne constituent pas des comptes complets au regard des règles et principes comptables français ;

- la comparabilité des comptes et l'information pro forma, tels qu'ils sont décrits dans la partie IV de l'annexe relative à l'information pro forma.

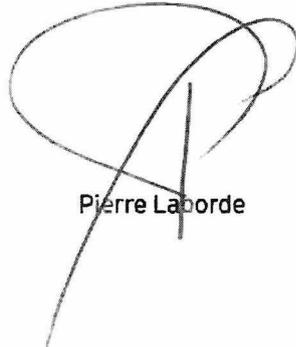
Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins. Si vous souhaitez que notre rapport d'audit soit divulgué à un tiers dans un contexte différent de celui pour lequel il a été établi, vous devrez nous en demander l'autorisation préalable par écrit. Nous fixerons alors les modalités applicables à cette divulgation. En tout état de cause, nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris et Nantes, le 17 janvier 2020

Les Commissaires aux Comptes

SCP MONTIEL ET ASSOCIES



Pierre Laborde

ERNST & YOUNG et Autres



Willy Rocher



**INFORMATIONS FINANCIERES RELATIVES AU GROUPE INVIVO  
RETAIL POUR L'EXERCICE CLOS  
AU 30 JUIN 2019**

---

## Sommaire général

<b>BILAN.....</b>	<b>3</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT .....</b>	<b>4</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....</b>	<b>5</b>
<b>INFORMATION PRO FORMA .....</b>	<b>6</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>8</b>

*Tous les montants sont exprimés en millions d'euros*

---

## BILAN

Bilan consolidé (En millions d'euros)	Notes	30-juin-19	30-juin-18
Ecarts d'acquisition	5	89,6	16,1
Immobilisations incorporelles	6	74,9	10,4
Immobilisations corporelles	7	109,3	32,2
Immobilisations financières	8	10,9	2,6
Titres mis en équivalence	9	8,4	8,1
<b>Actif immobilisé</b>		<b>293,1</b>	<b>69,3</b>
Stocks et en-cours	10	126,0	47,1
Avances et acomptes versés sur commande		2,6	0,6
Clients et comptes rattachés	11	238,0	168,2
Autres créances et comptes de régularisation	12	29,2	5,9
Impôts différés actifs	13	2,9	3,8
Valeurs mobilières de placement	14	0,0	0,0
Disponibilités	14	48,7	37,2
<b>Actif circulant</b>		<b>447,2</b>	<b>262,7</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>740,4</b>	<b>332,1</b>
Capital et primes liées au capital		149,5	9,5
Réserves consolidées		28,7	27,9
Ecarts de conversion		0,0	0,0
Résultat consolidé : part du groupe		(49,2)	1,2
Autres capitaux propres		0,0	0,0
<b>Capitaux propres : part du groupe</b>		<b>129,0</b>	<b>38,7</b>
Intérêts minoritaires		9,4	8,6
<b>Capitaux propres consolidés</b>	15	<b>138,4</b>	<b>47,3</b>
Autres fonds propres		0,0	0,0
<b>Fonds propres consolidés</b>	15	<b>138,4</b>	<b>47,3</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	16	<b>32,8</b>	<b>9,9</b>
Provisions pour impôts différés	13	1,6	0,7
Emprunts et dettes financières	17	203,5	15,0
Trésorerie passive	14	76,4	69,8
Avances et acomptes reçus sur commandes		0,5	0,0
Dettes d'exploitation	18	271,2	186,1
Dettes diverses	19	16,1	3,2
<b>Dettes</b>		<b>567,6</b>	<b>274,2</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>740,4</b>	<b>332,1</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat consolidé (En millions d'euros)	Notes	30-juin-19	30-juin-18
Chiffre d'affaires	20	1 013,0	662,1
Autres produits d'exploitation		11,2	4,1
Achats consommés		(698,0)	(516,8)
Charges de personnel	21	(112,7)	(36,8)
Impôts et taxes		(11,8)	(4,0)
Autres charges d'exploitation	22	(163,4)	(94,0)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(23,8)	(6,2)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>14,6</b>	<b>8,5</b>
Résultat financier	23	(2,6)	1,7
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>12,0</b>	<b>10,2</b>
Résultat exceptionnel	24	(3,8)	(8,5)
Impôts sur les résultats	25	(6,9)	(1,7)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>1,2</b>	<b>(0,1)</b>
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	9	0,1	0,4
Amortissements/ dépréciation des écarts d'acquisition	5	(50,6)	(0,1)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(49,2)</b>	<b>0,2</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		0,0	1,0
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>(49,2)</b>	<b>1,2</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Tableau des flux de trésorerie consolidé (En millions d'euros)	Notes	30-juin-19	30-juin-18
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(49,2)</b>	<b>0,2</b>
Résultat net des sociétés mises en équivalence	9	(0,1)	(0,4)
Dividendes reçus des mises en équivalence		0,0	0,0
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie</i>			
Dotations aux amortissements et aux provisions		74,9	8,8
Reprises sur amortissements et provisions		(6,5)	(6,0)
Plus ou moins-values de cession d'actifs immobilisés		(1,3)	4,2
Quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat		(0,0)	(0,0)
Variation des impôts différés	13	1,9	(1,1)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		0,0	0,0
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>19,7</b>	<b>5,8</b>
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</i>		<i>(41,2)</i>	<i>24,3</i>
Stocks et en-cours		(4,6)	2,4
Clients et comptes rattachés		(22,5)	(13,2)
Fournisseurs et comptes rattachés		(12,6)	32,9
Dettes sociales et fiscales		(3,8)	1,4
Autres dettes et créances diverses		2,3	0,7
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'activité</b>		<b>(21,5)</b>	<b>30,1</b>
<i>Acquisition d'immobilisations</i>		<i>(26,1)</i>	<i>(13,9)</i>
Immobilisations incorporelles		(5,1)	(2,2)
Immobilisations corporelles		(15,9)	(8,2)
Immobilisations financières		(5,1)	(3,5)
<i>Cessions et réductions d'immobilisations</i>		<i>9,0</i>	<i>8,9</i>
Immobilisations incorporelles		3,6	0,0
Immobilisations corporelles		4,5	8,5
Immobilisations financières		0,9	0,4
Variations de périmètre	*	(180,0)	(28,7)
<b>Flux net provenant des (affecté aux) investissements</b>		<b>(197,0)</b>	<b>(33,7)</b>
Augmentations (réductions) de capital	*	58,3	(0,0)
Dividendes versés par la société mère		0,0	0,0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(0,2)	(0,1)
Cession (acq.) nette actions propres		0,0	0,0
Subventions d'investissements reçues		0,0	0,0
Augmentation des dettes financières	*	172,4	0,1
Remboursement des dettes financières		(7,2)	(7,5)
Variation des autres flux de financement		0,2	0,4
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement</b>		<b>223,5</b>	<b>(7,1)</b>
Incidence de la variation des taux de change et changements de principes comptables		0,0	0,0
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>5,0</b>	<b>(10,7)</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	14	<b>(32,6)</b>	<b>(21,9)</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	14	<b>(27,7)</b>	<b>(32,6)</b>

**(\*) Commentaires**

<b>Variations de périmètre</b>	<b>(180)MEUR</b>
Acquisition des titres Jardiland (IVR) versement cash :251,1MEUR-81,7MEUR	(169,4)
Acquisition des titres Jardivelt & Vegétalis (Jardiland)	(7,6)
Complément de prix Billaud (Néodis)	(0,5)
Disponibilités entrée Jardiland	(2,2)
C/c de trésorerie centralisée débiteur	0,4
Dettes s./ acquisitions titres consolidés	(0,7)
<b>Augmentations (réductions) de capital</b>	<b>58,3MEUR</b>
Augmentation de capital chez InVivo Retail	140,0
Reclassement Augmentation de capital à Variation périmètre de la part du prix Jardiland échangée en titres InVivo Retail	(81,7)
<b>Augmentation des dettes financières</b>	<b>172,4MEUR</b>
Compte courant InVivo Retail avec InVivo Group (financement acquisition Jardiland)	169,3
Compte courant SCI Retail avec InVivo Group	3,0

## INFORMATION PRO FORMA

Les comptes au 30 juin 2019 sont impactés par les mouvements de périmètre et principalement par l'entrée de Jardiland.

L'information financière Pro forma au 30 juin 2019 retraitée de l'impact de Jardiland sur 9 mois est donnée ci-dessous :

	<b>2019.06 Palier Retail</b>	<b>Ajustement Pro forma</b>	<b>2019.06 Pro forma</b>	<b>2018.06 Palier Retail</b>
<b>MEUR</b>				
<b>Chiffre d'affaires</b>	1 013,0	(350,7)	662,3	662,1
Résultat d'exploitation	14,6	(14,1)	0,5	8,5
<b>Résultat financier</b>	(2,6)	4,1	1,5	1,7
Résultat courant des entreprises intégrées	12,0	(9,9)	2,0	10,2
<b>Résultat exceptionnel</b>	(3,8)	0,2	(3,6)	(8,5)
Impôt	(6,9)	2,9	(4,0)	(1,7)
<b>Dépréciation des écarts d'acquisition</b>	(50,6)	42,5	(8,1)	(0,1)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(49,2)	35,6	(13,6)	0,2

La variation du résultat d'exploitation est portée par les entités Gamm vert Synergies (5,2) MEUR et Gamm vert (2,5) MEUR.

La dépréciation de l'écart d'acquisition sur Jardiland a été neutralisée, l'explication des 42,5MEUR est donnée en Note 5.

Ci-dessous l'information Pro forma des comptes du Palier Retail qui intègrent 12 mois d'activité pour les entités Jardiland.

	2019.06 Palier Retail	2019.06 Jardiland Q1	2019.06 Palier Retail Pro forma avec Jardiland 12 mois
<b>MEUR</b>			
Chiffre d'affaires	1 013,0	85,0	1 098,0
Résultat d'exploitation	14,6	(7,2)	7,4
Résultat financier	(2,6)	(2,5)	(5,1)
Résultat courant des entreprises intégrées	12,0	(9,7)	2,3
Résultat exceptionnel	(3,8)	1,1	(2,7)
Impôt	(6,9)	(0,0)	(6,9)
Dépréciation des écarts d'acquisition	(50,6)	0,0	(50,6)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(19,2)	(8,6)	(57,9)

Le résultat d'exploitation est réparti de la façon suivante :

	2019.06 Palier Retail	2019.06 Jardiland Q1	2019.06 Palier Retail Pro forma
Contributif des entités Jardiland	12,3	(7,2)	5,2
Contributif des autres entités Retail	2,2		2,2
Résultat d'exploitation	14,6	(7,2)	7,4

Au cours des trois premiers mois de l'exercice 2018-2019 Jardiland a généré des pertes d'exploitation à hauteur de (7,2) MEUR expliquées par le faible volume d'activité de l'été, l'activité Jardinerie étant essentiellement concentrée sur la fin du printemps.

Les éléments bilanciaux du périmètre Jardiland sont les suivants :

	Entités Jardiland
Actif immobilisé	266,9
Actif circulant	141,4
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>408,4</b>
Fonds propres	259,2
Provisions pour risques et charges	21,9
Emprunts et dettes financières *	23,2
Passif Circulant	104,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>408,4</b>

\*dont crédit bail 17MEUR

---

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

*Tous les montants sont exprimés en millions d'euros sauf mention spécifique*

## SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN.....	3
COMPTE DE RÉSULTAT .....	4
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	5
INFORMATION PRO FORMA.....	6
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....	8
NOTE.1 BASE DE PREPARATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES.....	10
NOTE.2 FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE .....	12
NOTE.3 CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE .....	13
NOTE.4 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	13
NOTE.5 ÉCARTS D'ACQUISITION.....	21
NOTE.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	22
NOTE.7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	23
NOTE.8 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES.....	24
NOTE.9 TITRES MIS EN EQUIVALENCE .....	25
NOTE.10 STOCKS.....	26
NOTE.11 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION .....	26
NOTE.12 CRÉANCES DIVERSES .....	27
NOTE.13 IMPOTS DIFFÉRÉS.....	27
NOTE.14 TRÉSORERIE NETTE.....	29
NOTE.15 CAPITAUX PROPRES .....	30
NOTE.16 PROVISIONS .....	31
NOTE.17 DETTE NETTE .....	31
NOTE.18 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION .....	32
NOTE.19 DETTES DIVERSES .....	33
NOTE.20 CHIFFRE D'AFFAIRES.....	34
NOTE.21 CHARGES DE PERSONNEL .....	34
NOTE.22 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION .....	35
NOTE.23 RÉSULTAT FINANCIER .....	35
NOTE.24 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL .....	36
NOTE.25 IMPOT SUR LES RÉSULTATS ET IMPOSITION DIFFEREE.....	37
NOTE.26 INFORMATIONS SECTORIELLES.....	38
NOTE.27 EFFECTIFS .....	39
NOTE.28 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES.....	40
NOTE.29 ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	41
NOTE.30 LITIGES ET PASSIFS ÉVENTUELS.....	42
NOTE.31 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE.....	45

## NOTE.1 BASE DE PREPARATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

### Informations relatives au groupe InVivo Retail

Les présentes informations financières ont été établies par le Président après le comité d'audit du 4 décembre 2019 dans le cadre de la présentation des comptes aux actionnaires d'InVivo Retail.

Elles ont été établies sur la base des éléments comptables de la société InVivo Retail et de ses filiales tels qu'arrêtés au 30 juin 2019 et préparés pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du groupe InVivo qui ont été établis en conformité avec le règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999, relatif aux comptes consolidés (homologué par l'arrêté du 22 juin 1999), actualisé en date du 02 décembre 2016 par le règlement n°2016-08 de l'Autorité des Normes Comptables. Les comptes sociaux des entreprises françaises ou étrangères qui ne sont pas établis en conformité avec les règles et méthodes comptables présentées ci-dessous ont fait l'objet de retraitements d'harmonisation.

Les principes et méthodes comptables retenus et détaillés en Note 3 et 4 sont donc ceux du groupe InVivo.

Comme pour l'exercice clos le 30 juin 2018, le groupe a préparé des informations financières relatives à l'exercice clos le 30 juin 2019 conformément au périmètre et aux conventions décrits en Note 1 ainsi qu'aux principes comptables décrits en Note 3 et 4.

### Présentation des activités du groupe

InVivo Retail déploie sa stratégie sur deux univers métiers : jardinerie et mise en marché. Les deux activités sont complémentaires, chacune étant génératrice de valeur ajoutée pour l'autre.

#### Jardinerie :

InVivo Retail est leader sur le marché du jardin avec d'une part :

- Le réseau de franchises Gamm vert, avec plus de 1 000 points de vente, détenu par les coopératives adhérentes d'InVivo.
- La prise de contrôle du groupe Jardiland.

L'ensemble est structuré autour de quatre formats de magasins :

- o Gamm vert Nature pour les grandes jardinerie d'attraction en zone urbaine,
- o Gamm vert pour les jardinerie de proximité en milieu urbain,
- o Gamm vert village en zone rurale,
- o Jardiland avec un format spécifique.

#### Metteur en marché :

Avec une expertise unique de metteur en marché sur les circuits verts, Néodis maîtrise la chaîne de valeur allant de la compréhension du besoin jusqu'à la satisfaction des consommateurs et clients sur trois domaines de compétence :

- o L'animal, le végétal et l'hygiène.

## Périmètre

Périmètre Retail			30-juin-19			30-juin-18		
Code	Libellé	Pays	% CTRL	% INT	MTH CLO	% CTRL	% INT	MTH CLO
<b>Jardinerie</b>								
GS10	Invivo Grand Public Services	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	100,00%	100,00%	I.G
GV10	GAMM VERT	FRANCE	82,89%	82,89%	I.G	82,89%	82,89%	I.G
GV20	GAMM VERT OUEST	FRANCE	69,90%	57,94%	I.G	69,90%	57,94%	I.G
GV30	GAMM VERT SUD OUEST	FRANCE	71,36%	59,15%	I.G	71,36%	59,15%	I.G
HG10	Invivo Retail	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	100,00%	100,00%	I.G
JD01	SAS JARDILAND	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD03	SARL JARDILAND CAMPUS	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD04	SARL PPMC	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD05	SARL JARDINERIE PINGUET	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD06	SNC BOCOPI	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD07	SARL JARDI CHATELLERAULT	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD08	SAS ESPACE FLORE	FRANCE	95,00%	95,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD09	SNC JARDI BEZIERS	FRANCE	65,00%	65,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD10	SNC JARDI LA TESTE	FRANCE	48,97%	48,97%	MEE	0,00%	0,00%	N.C
JD11	SARL JARDI CHAURAY	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD12	SARL JARDI CARRE DE SOIE	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD13	SARL JARDI DINAN	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD14	SNC JARDI SAINT BRIEUC	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD15	SAS DEGAS Holding	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD16	SARL PBD	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD17	SAS PEPINIERES DE BLAGON	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD18	SA JARDILAND ESPANA	ESPAGNE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD19	SAU JARDI GAVA	ESPAGNE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD20	SL JARDI CAMP DE TARRAGONA	ESPAGNE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD21	SL JARDI SANT CUGAT	ESPAGNE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD22	SL JARDI OLEIROS	ESPAGNE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD23	LDA JARDI MAIA JARDINS DECORACAO E ANMAIS	PORTUGAL	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD24	SARL JARDILAND FONCIER	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD25	SCI PARK BEAUPUY	FRANCE	50,00%	50,00%	MEE	0,00%	0,00%	N.C
JD26	SNC M.D.B.	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD27	SCI JARDINS ALBASUD	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD28	SAS JARDIVELT	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD29	GROUPE VEGETALIS SAS	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD30	Jardinerie VEGETALIS FREIUS SARL	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
JD31	Jardinerie VEGETALIS LA LONDE SARL	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	0,00%	0,00%	N.C
LI10	GVSE (ex-lisadis)	FRANCE	40,00%	33,16%	MEE	40,96%	33,95%	MEE
NA10	Anadev	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	100,00%	100,00%	I.G
NA20	Nalod's	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	100,00%	100,00%	I.G
SL01	Gamm Vert Synergies Centre (Ex.Agralys distribution)	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	100,00%	100,00%	I.G
SL02	INVIVO RETAIL SUPPLY CHAIN (Ex.EDIMAG)	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	100,00%	100,00%	I.G
SL03	Gamm Vert Synergies Ouest (Ex.Terrana GP)	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	100,00%	100,00%	I.G
SL05	SCI-Invivo Retail	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	100,00%	100,00%	I.G
SP20	SICAAP	FRANCE	37,61%	31,17%	MEE	37,61%	31,17%	MEE
<b>Metteuren marché</b>								
NE10	NEODIS	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	100,00%	100,00%	I.G
BI40	BILLAUD GRAINS	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	100,00%	100,00%	I.G
ED10	EDP	FRANCE	100,00%	100,00%	I.G	100,00%	100,00%	I.G

I.G. : Intégration globale

I.P. : Intégration proportionnelle

M.E. : Mise en équivalence

N.C. : Non consolidée

## **Conventions retenues pour l'établissement des informations financières**

### Impôt sur les sociétés

Les sociétés suivantes sont sorties du groupe d'intégration fiscale au 1er juillet 2018 à la suite de la réduction de la participation d'InVivo Group au capital d'InVivo Retail : InVivo Grand Public Service, InVivo Retail, Néodis, Anadev et Nalod's.

Les déficits activés alors dans ces sociétés concernent uniquement les déficits propres à chacune des sociétés (déficits générés avant leur entrée dans l'intégration fiscale d'InVivo Group, et depuis leur sortie).

### Sociétés non incluses dans le périmètre

Les sociétés Espaces Verts et Soumo, détenues par le groupe Retail à hauteur respectivement de 100% sont présentées dans les immobilisations financières à leur coût historique. Ce traitement est identique à celui retenu dans la consolidation du groupe InVivo. Espaces Verts s'intitule désormais Gamm vert Synergies Sud-Ouest.

### Écarts d'acquisition et d'évaluation historiques

Le groupe a choisi de ne pas retraiter rétrospectivement les écarts d'acquisition et d'évaluation comptabilisés antérieurement au 30 juin 2015. Ils correspondent à ceux déterminés lors de l'entrée des sociétés dans le périmètre de consolidation du Groupe InVivo.

### Présentation de la trésorerie nette

Le groupe a fait le choix de présenter les comptes-courants de trésorerie avec InVivo Group au sein de la trésorerie passive (cf. Note 14).

## **NOTE.2 FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE**

### Prises de contrôle

#### **Acquisition Jardiland**

Le 11 septembre 2018 InVivo a annoncé la réalisation de l'acquisition de Jardiland. InVivo Retail devient ainsi un acteur de taille européenne dans le secteur de la jardinerie et de l'animalerie. Dans le cadre de cette opération et en respect des conditions posées par l'ADLC pour la réalisation de l'acquisition, 11 magasins sous enseigne Gamm vert et Delbard ont été cédés sur l'exercice. Ces cessions n'ont eu aucun impact sur le résultat de l'exercice, les magasins ayant été valorisés à leur valeur de cession dans le bilan d'ouverture.

## Poursuite du déploiement stratégique de jardineries en succursales

Le 5 avril 2019, le rachat des magasins Végétalis dans le Sud- Est vient renforcer la présence dans cette région. La contribution des entités Végétalis représente pour la période avril 2019 à fin juin 2019 un chiffre d'affaires de 3,9MEUR avec un résultat net de 0,9MEUR.

Le total de l'actif s'élève à 5,5MEUR, l'endettement auprès des établissements de crédit est de 0,7MEUR.

Le 6 juin 2019, InVivo a racheté à Maïsador le groupe Espaces Verts propriétaire de 29 magasins. Compte tenu de la date de l'opération, il a été décidé de ne pas consolider le groupe Espaces Verts au 30 juin 2019 dans la mesure où 24 jours d'activités n'auraient pas eu d'impact significatif sur l'information financière consolidée du groupe InVivo Retail.

### Impacts des principales entrées de périmètre sur le bilan :

Les impacts des principales entrées de périmètre sur le bilan sont détaillés dans les Notes 6 à 19 relatives au bilan.

## NOTE.3 CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

### Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2018 / 2019.

## NOTE.4 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### Référentiel comptable

Les informations financières du groupe InVivo Retail ont été établies dans le respect des principes comptables de :

- Prudence
- Coûts historiques
- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes

Les comptes sociaux des entreprises françaises qui ne sont pas établis en conformité avec les règles et méthodes comptables présentées ci-dessus ont fait l'objet de retraitements d'harmonisation.

### Date de clôture

Les comptes des sociétés sont consolidés sur la base de leur bilan arrêté au 30 juin 2019.

## **Modalités de consolidation des comptes**

Les règles d'évaluation et de présentation retenues pour l'établissement des présentes informations financières sont celles prévues en matière de comptes consolidés. Ces comptes résultent de la consolidation des comptes individuels, préalablement retraités aux normes communes du Groupe, des différentes entités comprises dans le périmètre. Par conséquent, les incidences comptables des écritures constatées pour la seule application des législations fiscales sont éliminées et les impôts différés sont comptabilisés. De même, l'élimination des opérations réciproques et la neutralisation de résultats internes s'étendent aux entités du périmètre.

### **Méthodes de consolidation**

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe InVivo Retail exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif existe lorsque le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières ou opérationnelles d'une entité, afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé dès lors que le groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote.

Les comptes des entreprises contrôlées conjointement sont consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint suppose le partage du contrôle de l'entreprise exploitée en commun par le groupe InVivo Retail et un ou plusieurs partenaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. La notion d'influence notable est présumée dès lors que le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

### **Élimination des opérations réciproques**

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées sont éliminées. Dans le cadre des intégrations proportionnelles, l'élimination se fait à hauteur du pourcentage d'intérêt. Les résultats internes au groupe ont également été éliminés.

Les transactions relatives à des opérations commerciales et/ou financières entre les entités du groupe InVivo Retail et les autres entités du groupe InVivo ont été présentées au bilan et au compte de résultat comme des actifs ou passifs et des charges ou produits hors groupe dans les présentes informations financières.

Les opérations avec les autres entités du groupe InVivo sont présentées en Note 28 – Opérations avec les parties liées.

### **Écarts de première consolidation et écarts d'acquisition**

L'écart positif de première consolidation, soit l'excédent positif entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'acquéreur dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date de prise de contrôle, est comptabilisé sous la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan, lorsqu'il n'est pas affecté aux rubriques appropriées du bilan. Les différences négatives sont inscrites au niveau des provisions pour risques et charges et sont rapportées au résultat, conformément aux hypothèses retenues et aux objectifs fixés lors de l'acquisition.

Conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2015-07 du 23 novembre 2015 modifiant les modalités d'amortissement et de dépréciation des écarts d'acquisition, le groupe détermine la durée d'utilisation (limitée ou non) de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition, notamment sur ses aspects techniques, économiques et juridiques. L'analyse effectuée est spécifique à chaque opération d'acquisition, en conservant une cohérence d'analyse et de traitement pour des opérations comparables.

Après étude au cas par cas, les écarts d'acquisition présents à l'ouverture de l'exercice ont tous été considérées comme non amortissables. Les écarts d'acquisition constatés sur l'exercice ont fait l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et définir les modalités d'amortissement associées. Les résultats de ces analyses sont décrits en Note 5 relative aux écarts d'acquisition.

En l'absence de limite prévisible à leurs durées d'utilisation, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Ils font alors l'objet d'un test de dépréciation une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations des écarts d'acquisition positifs ainsi que les reprises en résultat des écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés sur la ligne « Amortissement/dépréciation des écarts d'acquisition » du compte de résultat. Les dépréciations éventuellement comptabilisées ne sont jamais reprises.

Par ailleurs, comme précisé en Note 1, les écarts d'acquisition antérieurs au 30 juin 2015 n'ont pas été retraités rétrospectivement et correspondent à ceux déterminés lors de l'entrée des sociétés dans le périmètre de consolidation du groupe Union InVivo.

## **Méthodes et règles d'évaluation**

### Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du CRC 99-02 et du CRC 2004-06 est la suivante :

- Comptabilisation des contrats de location-financement
- Provisionnement des prestations de retraite et assimilées
- Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actifs et passifs
- Activation des coûts de développement
- Etalement des frais d'émission d'emprunts

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée, le cas échéant. Le coût d'acquisition tient compte du prix d'achat ainsi que des frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'acte).

Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont inscrits en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

Lorsqu'ils répondent aux conditions énoncées par le règlement CRC 2004-6, les coûts de développement sont immobilisés et amortis sur une durée maximale de 5 ans. À titre exceptionnel et pour des projets particuliers, ces frais peuvent être amortis sur une période plus longue, qui n'excède pas la durée d'utilisation de ces

actifs. En cas d'échec du projet de développement, les frais correspondants inscrits à l'actif font l'objet d'un amortissement exceptionnel.

Les frais de développement correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise pour son propre compte. Ils sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils remplissent simultanément les conditions suivantes :

- Le projet est nettement individualisé
- Le projet a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale,
- Le coût du projet peut-être distinctement établi
- La société à l'intention et la capacité financière pour mener le projet à son terme

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères, ainsi que les frais de recherche, sont comptabilisés en charges.

Les subventions d'investissement sont inscrites dans les capitaux propres et sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

### Amortissement des immobilisations

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée propre.

Les amortissements sont déterminés selon le mode linéaire et selon les durées d'utilisation retenues dans le Groupe à savoir :

- Immobilisations incorporelles :
  - Logiciels : 3 à 10 ans
  - Fonds de commerce : cf. paragraphe ci-dessous
  - Les marques sont généralement non amorties

Les comptes sociaux de l'exercice 2017 ont été impactés par la mise en œuvre du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement ANC 2014-05 relatif au Plan Comptable Général pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, dont les modalités d'applications sont précisées ci-dessous concernant les amortissements et dépréciations des fonds commerciaux.

Le règlement 2015-06 de l'ANC présume que le fonds commercial a une durée de vie non limitée et considère, dans ce cas, le fonds commercial comme non amortissable. Dans le cas d'une durée limitée, le fonds est amorti sur sa durée d'utilisation et, si la durée ne peut pas être déterminée de façon fiable, sur 10 ans. Un test annuel de dépréciation est obligatoire pour les fonds commerciaux qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées pour les fonds commerciaux sont irréversibles.

- Immobilisations corporelles
  - Aménagement des terrains : 10 à 30 ans
  - Constructions : 10 à 50 ans
  - Installations techniques, matériels et outillages industriels : 5 à 20 ans
  - Installations générales, agencements et aménagements : 10 à 20 ans
  - Matériel de transport : 3 à 8 ans
  - Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires sont retraités dans les informations financières.

#### Contrats de location-financement

Le groupe InVivo Retail applique la méthode préférentielle relative à la comptabilisation des biens financés par des contrats de location financement. Les biens immobiliers et mobiliers significatifs sont présentés à l'actif du bilan pour la valeur du contrat. La dette correspondante est inscrite en passif financier. Les redevances de crédit-bail payées en cours d'exercice sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du bien sur sa durée d'utilité.

#### Titres de participation et autres titres immobilisés de sociétés non incluses dans le périmètre des informations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés de sociétés non incluses dans le périmètre des informations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition, qui comprend les frais accessoires engagés pour leur acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de situation nette dans la participation, après prise en compte de la valeur économique de ses actifs et de ses passifs, ou au cours de Bourse pour les sociétés cotées, sauf exception dûment justifiée.

Ces approches peuvent être adaptées, au cas par cas, pour tenir compte de l'intérêt de ces participations pour le Groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

#### Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

La dépréciation des stocks est basée sur l'application d'une décote de valeur en fonction de 3 critères : la famille de produit (saisonniers vs permanents), le cycle de vie de l'article (obsolète vs reconduits) et l'ancienneté de la dernière date de réception de l'article.

Le montant de provision est déterminé en appliquant ces taux à la valeur des stocks présents en magasin à la clôture de l'exercice.

Les stocks des sociétés, provenant d'achats à l'intérieur du groupe, ne donnent pas lieu à élimination de la marge bénéficiaire compte tenu du caractère non significatif de l'impact.

#### Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture.

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises ne faisant pas l'objet de couverture, sont enregistrés en résultat au cours de la période à laquelle ils se rapportent, car le Groupe applique la méthode préférentielle prévue par les textes.

### Frais d'émission d'emprunts

Le groupe opte pour la méthode préférentielle définie par le règlement CRC n°99-02 qui consiste à étaler systématiquement les frais d'émission d'emprunt sur la durée de l'emprunt. L'étalement est effectué de manière linéaire sur la durée de l'emprunt.

### Provisions pour risques et charges

Le groupe constitue des provisions pour risques et charges conformément aux dispositions du règlement CRC n°2000-06 relatif aux passifs.

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable, ou certain, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dans le cas des restructurations, une obligation est reconnue dès lors que le groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a commencé à être mise en œuvre ou que les détails du plan de restructuration ont été annoncés, en particulier pour les plans sociaux, aux personnes concernées ou à leurs représentants.

### Retraite et engagements assimilés

Les engagements de retraite sont calculés en application de la convention collective et des accords d'établissements applicables à chaque société du périmètre des informations financières.

Ces engagements de retraite sont évalués conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Le calcul de l'engagement est réalisé une fois par an par des actuaires indépendants, pour la plupart des filiales, et s'effectue en estimant le montant des avantages que les salariés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents. Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Les évaluations intègrent principalement les hypothèses suivantes, utilisées pour toutes les filiales françaises du groupe qui portent l'essentiel des engagements :

- Une hypothèse de date de départ à la retraite fixée généralement à 65 ans,
- Un taux d'actualisation de 1.1 % (-40Bps vs 2018),
- Des hypothèses d'augmentation de salaires de 2.0 %, d'espérance de vie (issues des tables INSEE 2012-2014 par sexe) et de taux de rotation du personnel calculé en accord avec la note de la CNCC de décembre 2018 et qui tient uniquement compte des démissions,
- Un taux de charges sociales compris entre 37.5% et 50.6% selon les entités et les catégories de personnel,
- Un taux de rendement attendu des actifs de 1.1%,
- Un taux d'inflation estimé à 1.8%.

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision au passif du bilan, à l'exception de ceux qui sont couverts par des fonds de pension externes.

Conformément à la possibilité laissée par l'ANC dans sa recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, le groupe InVivo Retail a choisi de comptabiliser les écarts actuariels selon la méthode du corridor.

Les écarts actuariels résultant de changement d'hypothèses et des écarts d'expérience sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime seront amortis, après application d'un corridor de 10% du maximum entre la valeur des engagements et la valeur des actifs de couverture, sur la durée de vie active résiduelle des salariés à compter de l'exercice suivant.

La provision comptabilisée au bilan est donc égale à la dette actuarielle des engagements y afférents nette des actifs éventuellement dédiés à la couverture des régimes et hors pertes et gains actuariels et des coûts des services passés non reconnus.

Les gains et pertes actuariels sont inscrits en engagements hors bilan.

En cas d'excédent d'actif dédié à la couverture du régime, une charge constatée d'avance est enregistrée sous réserve des conditions fixées par la recommandation de l'ANC.

#### Médailles du travail

Le groupe évalue ses engagements relatifs aux primes accordées sous certaines conditions d'ancienneté et versées aux salariés à l'occasion de la remise des médailles du travail. Le calcul actuariel réalisé pour évaluer l'engagement au titre des médailles du travail est comparable à celui réalisé pour les engagements de retraite et se fonde sur les mêmes hypothèses.

Ces engagements sont comptabilisés en provisions pour risques et charges.

#### Fiscalité différée

Les impôts différés sont calculés par entité, sur la base d'une analyse bilancielle, pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs renseignés au bilan et leurs valeurs fiscales (différences temporaires existant soit dans les comptes annuels, soit dues à des retraitements), ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il existe une certaine probabilité de récupération au cours des années ultérieures.

La comptabilisation d'impôts différés actifs provenant de l'activation de reports déficitaires s'appuie sur les documents prévisionnels des bénéficiaires susceptibles d'être réalisés sur un horizon de 3 ans (Business Plans élaborés chaque année).

Le calcul des impositions différées est effectué à la fin de chaque exercice sur la base du taux d'impôt en vigueur en fonction de l'horizon estimé de consommation. Les impositions différées antérieures, si elles subsistent, sont corrigées du nouveau taux d'impôt ou des nouvelles règles d'imposition en vigueur ou connues à la date d'arrêt des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

L'effet des variations de taux d'impôt et de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôts différés existants affecte le résultat, même lorsque la contrepartie de ceux-ci a été comptabilisée, à l'origine, directement en capitaux propres.

### Résultat courant / Résultat exceptionnel

Le résultat courant correspond aux opérations ordinaires du groupe, c'est-à-dire les activités dans lesquelles ce dernier est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes réalisées à titre accessoire ou dans le prolongement des activités ordinaires.

Le résultat exceptionnel reprend les événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires et qui ne sont pas, en conséquence, supposés se reproduire de manière fréquente ou régulière, à savoir.

- ✓ Les coûts nets des restructurations,
- ✓ Les plus ou moins-values de cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, et des titres de sociétés consolidées,
- ✓ Les pertes de valeur et reprise de pertes de valeur sur les actifs long-terme autres que financiers,
- ✓ Les éléments inhabituels et significatifs correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

Il est aussi précisé que :

- Toutes les charges et tous les profits associés à des éléments de BFR (stocks, clients, fournisseurs) sont systématiquement enregistrés dans le résultat courant,
- Les coûts de départ des salariés sont par nature des coûts opérationnels à l'exception des départs dans le cadre de plan de restructuration, et de départ des cadres dirigeants et des membres des comités de direction des métiers.

### Présentation du tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et ses équivalents (notamment valeurs mobilières de placement), sous déduction des découverts bancaires, y compris les comptes courants de trésorerie centralisée débiteurs ou créditeurs.

### Information sectorielle

Le groupe présente une information sectorielle, issue de l'analyse qui prévaut en matière d'organisation et de reporting interne pour apprécier les performances passées et prendre des décisions en matière d'allocation future des ressources. Ainsi, l'organisation opérationnelle du Groupe distingue les segments suivants :

- Distribution jardinerie
- Metteur en marché

L'information sectorielle est présentée en Note 26 de la présente annexe.

### Comptabilisation des crédits d'impôts

Le groupe a comptabilisé dans ses comptes le CICE en moins de ses charges de personnel, ceci afin d'obtenir une analyse plus juste de la rentabilité de ses activités. Le produit du crédit d'impôt recherche (CIR) est constaté en subvention au niveau du résultat d'exploitation.

## NOTE.5 ÉCARTS D'ACQUISITION

Écarts d'acquisition nets positifs (En millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Total
<b>30-juin-18</b>	<b>20,9</b>	<b>(4,8)</b>	<b>0,0</b>	<b>16,1</b>
Variations de périmètre	124,1	0,0	0,0	124,1
Amortissements ou reprises au résultat	0,0	(50,6)	0,0	(50,6)
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>30-juin-19</b>	<b>144,9</b>	<b>(55,4)</b>	<b>0,0</b>	<b>89,6</b>

En application du règlement n° 2015-07 du 23 novembre 2015 adopté par l'ANC, en l'absence de limite prévisible à leurs durées d'utilisation, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation menés sur l'ensemble des entités du groupe au 30 juin 2019 ont conduit à la comptabilisation de pertes de valeur (voir ci-dessous).

Les principales variations de périmètre de l'exercice sont les suivantes :

- **Acquisition du groupe Jardiland**  
Le 11 septembre 2018, le groupe a procédé à l'acquisition de 100% des titres du groupe Jardiland, pour un prix d'acquisition de 251MEUR. Cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du groupe. L'écart d'acquisition provisoire s'élève en net à 115,2MEUR.

Le goodwill provisoire a été établi après la reconnaissance des éléments suivants :

- o Marque Jardiland pour 42,1MEUR,
- o Actifs incorporels pour 17,7MEUR correspondant à des relations franchisées, amortis sur une durée de 11 ans.

Il ne tient pas compte de la revalorisation des actifs immobiliers qui est en cours. L'allocation du prix d'acquisition sera finalisée au 30 juin 2020.

- **Acquisition Jardivelt postérieurement à l'entrée du groupe Jardiland** générant un écart d'acquisition de 0,7MEUR.

- **Acquisition de Vegétalis**

Le 5 avril 2019, InVivo renforce son implantation dans le Sud-Est par le rachat des magasins Végétalis pour un prix de 6,8MEUR. L'opération amène la constatation d'un écart d'acquisition de 7,7MEUR.

- **Dépréciation des écarts d'acquisition**

L'acquisition de Jardiland par le groupe InVivo s'est accompagnée de l'entrée du partenaire Cabana 2 (LGAM) dans le capital d'InVivo Retail et a généré un résultat de dilution de 42,5MEUR dans InVivo Group. Par prudence, l'impact de cette entrée au capital de Cabana 2 et du résultat de dilution associé, concomitante à l'acquisition, a été reflété par une dépréciation du goodwill pour le même montant (42,5M) au niveau du palier Retail

Dépréciation à 100% de l'écart d'acquisition de Gamm vert Synergies Ouest soit (7,7) MEUR.

## NOTE.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles	Concessions, brevets, licences, marques & AMM	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Avances et acomptes	Frais de recherche & développement	Total
<b>Valeurs Brutes</b>							
<b>(En millions d'euros)</b>							
30-juin-18	13,6	0,9	0,9	1,1	0,0	0,4	16,9
Augmentation	4,0	0,0	0,3	1,7	0,0	0,2	6,2
Diminution	(0,0)	(0,0)	(3,2)	0,0	0,0	0,0	(3,3)
Variations de périmètre	59,9	(0,0)	20,9	0,9	0,0	0,0	81,7
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	1,2	0,0	0,0	(1,3)	0,0	0,1	0,0
30-juin-19	78,6	0,9	18,9	2,4	0,0	0,7	101,5
<b>Amortissements cumulés</b>							
<b>(En millions d'euros)</b>							
30-juin-18	(4,7)	(0,9)	(0,2)	0,0	0,0	(0,1)	(5,9)
Dotations	(2,5)	(0,0)	(1,3)	0,0	0,0	(0,2)	(4,0)
Reprises	0,0	0,0	(0,0)	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations de périmètre	(15,6)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(15,6)
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,0)	(0,0)
30-juin-19	(22,8)	(0,9)	(1,5)	0,0	0,0	(0,3)	(25,5)
<b>Pertes de valeur cumulées</b>							
<b>(En millions d'euros)</b>							
30-juin-18	0,0	0,0	(0,5)	0,0	0,0	0,0	(0,5)
Dotations	(0,1)	(0,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,1)
Reprises	0,0	(0,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,0)
Variations de périmètre	(0,4)	0,0	(0,1)	(0,0)	0,0	0,0	(0,5)
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	(0,1)	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
30-juin-19	(0,6)	(0,0)	(0,5)	0,0	0,0	0,0	(1,1)
<b>Valeurs Nettes au 30 juin 2018</b>							
	8,8	0,0	0,2	1,1	0,0	0,3	10,4
<b>Valeurs Nettes au 30 juin 2019</b>							
	55,3	0,0	16,9	2,4	0,0	0,4	74,9

Les flux d'augmentation concernent principalement des logiciels et développements informatiques chez Gamm vert SA pour 2,2MEUR, Gamm vert Synergies Ouest pour 1,5MEUR, Jardiland 1,3MEUR.

Les sorties de 3,2MEUR sont liées aux magasins vendus dans le cadre des cessions imposées par l'autorité de la concurrence.

Les flux de variations nettes de périmètre concernent l'entrée des entités Jardiland pour 65,6MEUR dont la marque Jardiland valorisée à 42,1MEUR et des relations franchisées pour 17,7MEUR reconnus à l'issue de l'allocation du goodwill (déjà évoqué en Note 5).

## NOTE.7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Avances et acomptes	Total
<b>Valeurs Brutes</b>							
<b>(En millions d'euros)</b>							
<b>30-juin-18</b>	<b>7,7</b>	<b>33,0</b>	<b>23,2</b>	<b>12,1</b>	<b>1,5</b>	<b>0,0</b>	<b>77,5</b>
Augmentation	0,0	1,6	2,5	8,2	8,0	0,0	20,2
Diminution	(0,6)	(5,0)	(1,3)	(1,5)	0,0	0,0	(8,3)
Variations de périmètre	13,8	101,1	10,5	66,0	3,0	0,0	194,4
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	2,5	0,6	2,5	(5,6)	0,0	0,0
<b>30-juin-19</b>	<b>21,0</b>	<b>133,3</b>	<b>35,5</b>	<b>87,2</b>	<b>6,8</b>	<b>0,0</b>	<b>283,8</b>
<b>Amortissements cumulés</b>							
<b>(En millions d'euros)</b>							
<b>30-juin-18</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(17,5)</b>	<b>(18,0)</b>	<b>(9,1)</b>			<b>(45,1)</b>
Dotations	(0,0)	(6,9)	(1,4)	(4,7)			(13,0)
Reprises	0,0	3,4	1,2	0,5			5,1
Variations de périmètre	(0,0)	(60,4)	(9,5)	(48,4)			(118,3)
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	(0,0)			0,0
<b>30-juin-19</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(81,4)</b>	<b>(27,7)</b>	<b>(61,7)</b>			<b>(171,3)</b>
<b>Pertes de valeur cumulées</b>							
<b>(En millions d'euros)</b>							
<b>30-juin-18</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,3)</b>
Dotations	0,0	(0,2)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	0,0	(0,2)
Reprises	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Variations de périmètre	(0,0)	(2,8)	0,0	(0,0)	(0,0)	0,0	(2,9)
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>30-juin-19</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>(3,3)</b>
<b>Valeurs Nettes au 30 juin 2018</b>	<b>7,3</b>	<b>15,5</b>	<b>5,2</b>	<b>2,8</b>	<b>1,4</b>	<b>0,0</b>	<b>32,2</b>
<b>Valeurs Nettes au 30 juin 2019</b>	<b>20,5</b>	<b>48,9</b>	<b>7,9</b>	<b>25,3</b>	<b>6,7</b>	<b>0,0</b>	<b>109,3</b>

Les flux de variations de périmètre pour 73,3MEUR en valeurs nettes sont principalement liés à l'acquisition des entités Jardiland.

Les flux d'augmentation de 20,2MEUR correspondent aux investissements réalisés pour la rénovation des magasins : Jardiland 9,2MEUR ; Gamm vert Synergies Ouest 4,9MEUR ; Gamm vert Synergie Centre 3,5MEUR.

Les flux de diminution, nettes des amortissements, de (3,2) MEUR concerne principalement Gamm vert Ouest avec la sortie des immobilisations pour (1,4) MEUR, suite à la vente de Loudéac.

## Biens pris en crédit-bail

Biens pris en crédit bail par nature (En millions d'euros)	30-juin-19		30-juin-18	
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Terrains	7,1	0,0	7,1	0,0
Constructions	35,0	(23,7)	11,3	3,8
Installations techn., matériel et outillage indust.	0,0	0,0	0,0	0,0
Matériel de transport	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total des biens pris en crédit bail</b>	<b>42,1</b>	<b>(23,7)</b>	<b>18,4</b>	<b>3,8</b>

Les immobilisations en crédits-bails correspondent en valeurs nettes à :

- la plateforme logistique de Gamm vert Sud-Ouest pour 3,2MEUR,
- un magasin chez Gamm vert Synergies Centre pour 0,3MEUR,
- des magasins chez Jardiland pour 14,9MEUR .

## NOTE.8 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Titres non consolidés	Créances rattachées aux participations	Prêts	Dépôts et cautionnements versés	Autres immobilisations financières	Total
<b>Valeurs Brutes</b>						
<b>(En millions d'euros)</b>						
<b>30-juin-18</b>	<b>1,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>2,6</b>
Augmentation	4,9	0,0	0,0	0,1	0,0	5,1
Diminution	0,0	(0,2)	(0,5)	0,0	0,0	(0,7)
Variations de périmètre	1,8	0,2	3,2	0,9	(0,0)	6,0
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	(0,2)	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>30-juin-19</b>	<b>8,4</b>	<b>(0,0)</b>	<b>2,7</b>	<b>1,7</b>	<b>(0,0)</b>	<b>12,7</b>
<i>Dont part à moins d'1 an</i>	<i>0,0</i>		<i>0,7</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,9</i>
<i>Dont part à plus d'un an</i>	<i>8,4</i>		<i>1,9</i>	<i>1,5</i>	<i>(0,0)</i>	<i>11,9</i>
<b>Dépréciations</b>						
<b>(En millions d'euros)</b>						
<b>30-juin-18</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,0)</b>			<b>(0,0)</b>
Dotations	0,0	0,0	(0,0)			(0,0)
Reprises	0,0	0,0	0,0			0,0
Variations de périmètre	(1,8)	0,0	(0,0)			(1,8)
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0			0,0
Autres	0,0	0,0	0,0			0,0
<b>30-juin-19</b>	<b>(1,8)</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,1)</b>			<b>(1,8)</b>
<i>Dont part à moins d'1 an</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>			<i>0,0</i>
<i>Dont part à plus d'un an</i>	<i>(1,8)</i>	<i>0,0</i>	<i>(0,1)</i>			<i>(1,8)</i>
<b>Valeurs Nettes au 30 juin 2018</b>	<b>1,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>2,6</b>
<b>Valeurs Nettes au 30 juin 2019</b>	<b>6,7</b>	<b>(0,0)</b>	<b>2,6</b>	<b>1,7</b>	<b>(0,0)</b>	<b>10,9</b>

Les acquisitions de l'exercice concernent la prise de participation dans Espace Vert pour 4,8MEUR qui entrera au périmètre de consolidation au 1er juillet 2019. Les variations de périmètre concernent les titres Pépinière Désmartis (chez Jardiland) dépréciés à 100%.

## Titres non consolidés

Participations	Valeurs comptables (en millions d'euros)			
	Nom de la société	% détenu	Brut	Depréciation
Sud-Ouest Motoculture*	34,0%	0,3		0,3
Lisasud **	15,6%	1,3		1,3
GIE Gamm Vert Atlantique	50,0%	0,0		0,0
Espace Vert	100,0%	4,8		4,8
Pépinière Démartis	10,0%	1,8	-1,8	0,0
Atoutime	19,0%	0,0	0,0	0,0
Divers	n.a	0,3	0,0	0,3
<b>Total</b>		<b>8,4</b>	<b>-1,8</b>	<b>6,6</b>

n.a : non applicable

\* Les titres Sud-Ouest Motoculture présentés en immobilisations financières à fin juin 2019 entreront dans le périmètre de consolidation au 1er juillet 2019 suite à l'acquisition d'Espace Vert qui détient elle-même des titres de cette société.

\*\* En date du 13 mars 2016, la société Sud Agro, associé majoritaire au sein de la SAS Lisasud a renouvelé son engagement de rachat des titres Lisasud détenus par Gamm vert jusqu'au 30 juin 2020, pour un prix au moins égal au coût d'acquisition historique.

## NOTE.9 TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Titres mis en équivalence (En millions d'euros)	30-juin-18	Dividendes distribués	Quote-part de résultats de l'exercice	Variations de périmètre	Autres variations	30-juin-19
Quote-part de situation nette	8,1	0,0	0,1	0,2	(0,0)	8,4
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Valeurs nette des titres mis en équivalence</b>	<b>8,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,0)</b>	<b>8,4</b>
Provision pour quote-part de situation nette négative	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Provisions sur titres mis en équivalence</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Titres mis en équivalence (En millions d'euros)	Activité	% Détention	30-juin-18	Dividendes distribués	Quote-part de résultats de l'exercice	Variations de périmètre	Autres variations	30-juin-19
SNC JARDI LA TESTE	Retail	48,97%	0,0	0,0	(0,0)	0,4	(0,0)	0,4
GVSE ( ex- lisadis)	InVivo Retail	40,00%	7,1	0,0	0,1	(0,2)	(0,0)	7,0
SICAAP	InVivo Retail	37,61%	1,1	0,0	0,0	0,0	(0,0)	1,1
<b>Valeurs nette comptable des titres mis en équivalence</b>			<b>8,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,0)</b>	<b>8,4</b>
<b>Provisions sur titres mis en équivalence</b>			<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Les titres mis en équivalence sont ceux de Gamm vert Sud-Est contrôlée à 41.0%, SICAAP contrôlée à 37.6% et Jardi La Teste (chez Jardiland) détenue à 48.97%.

## NOTE.10 STOCKS

Stocks et en-cours (En millions d'euros)	30-juin-18	30-juin-19	Dont valeurs brutes	Dont dépréciations
Matières première et autres approvisionnement	2,9	2,9	2,9	(0,0)
En cours de production de bien	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits intermédiaires et finis	2,9	2,4	2,5	(0,0)
Marchandises	41,2	120,7	135,8	(15,1)
<b>Total stocks et en-cours nets</b>	<b>47,1</b>	<b>126,0</b>	<b>141,1</b>	<b>(15,2)</b>

Les entrées de périmètre des entités Jardiland contribuent à l'augmentation des stocks de marchandises pour 74,2MEUR et représentent l'essentiel de la variation.

## NOTE.11 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION

Créances clients et autres créances d'exploitation (En millions d'euros)	30-juin-18	30-juin-19	Dont part à un an au plus	Dont part à plus de un an
Clients et comptes rattachés	147,7	188,4	188,4	0,0
Clients douteux	0,7	3,2	3,2	0,0
Créances clients - Valeurs brutes	148,4	191,6	191,6	0,0
Dépréciations des créances clients	(0,6)	(4,1)	(4,1)	0,0
<b>Créances clients - valeurs nettes</b>	<b>147,8</b>	<b>187,5</b>	<b>187,5</b>	<b>0,0</b>
Fournisseurs débiteurs	8,0	16,5	16,5	0,0
Créances sur le personnel	0,0	0,6	0,6	0,0
Créances sur organismes sociaux	0,1	0,5	0,5	0,0
Créances sur l'état	12,3	34,9	34,9	0,0
Autres créances d'exploitation - valeurs brutes	20,4	52,6	52,6	0,0
Dépréciations des autres créances d'exploitation	(0,0)	(2,1)	(2,1)	0,0
<b>Autres créances d'exploitation - valeurs nettes</b>	<b>20,4</b>	<b>50,5</b>	<b>50,5</b>	<b>0,0</b>
<b>Total clients et autres créances d'exploitation</b>	<b>168,2</b>	<b>238,0</b>	<b>238,0</b>	<b>0,0</b>

L'augmentation des créances clients et autres créances d'exploitation s'explique principalement par l'effet périmètre des entrantes Jardiland pour 49MEUR, les autres augmentations concernent pour l'essentiel Gamm vert SAS pour 17,3MEUR.

## NOTE.12 CRÉANCES DIVERSES

Créances diverses (En millions d'euros)	30-juin-18	Variation	Variations de périmètre	30-juin-19	Dont part à un an au plus	Dont part à plus de un an
Créances d'impôt	2,1	3,3	9,2	14,7	14,7	0,0
Groupe et associés	1,7	(0,6)	1,2	2,4	2,4	0,0
Charges constatées d'avance	1,4	(1,2)	3,3	3,4	3,4	0,0
Autres créances diverses	0,7	(2,4)	10,5	8,7	8,7	0,0
Autres	(0,0)	0,0	0,0	(0,0)	0,0	0,0
<b>Valeurs brutes</b>	<b>5,9</b>	<b>(0,9)</b>	<b>24,2</b>	<b>29,2</b>	<b>29,2</b>	<b>0,0</b>
Dépréciations des créances diverses	(0,0)	0,0	(0,0)	(0,1)	(0,1)	0,0
<b>Total créances diverses - valeurs nettes</b>	<b>5,9</b>	<b>(0,9)</b>	<b>24,2</b>	<b>29,2</b>	<b>29,2</b>	<b>0,0</b>

L'effet périmètre des entrantes Jardiland s'élève à 24,2MEUR.

Au 30 Juin 2019 les principaux éléments constitutifs du poste créances diverses sont les suivants :

- les créances d'impôt principalement constituées de créances CICE et autres crédits d'impôt, dont 7,7MEUR chez Jardiland au titre du CICE,
- les comptes-courants groupe et associés tiennent compte d'une créance envers la SAS Lisasud de 1 MEUR, remboursable le 30 juin 2020 avec intérêts payés semestriellement,
- les autres créances diverses : une saisie-conservatoire d'un montant global de 3,3MEUR effectuée chez Jardiland pour le dossier litiges formation (cf. Note 16).

## NOTE.13 IMPOTS DIFFÉRÉS

Impôts différés (en millions d'euros)	30-juin-18	30-juin-19
Actifs d'impôts différés	3,8	2,9
Passifs d'impôts différés	0,7	1,6
<b>Position nette des impôts différés</b>	<b>3,1</b>	<b>1,3</b>

La variation nette de la période s'élève à (1,8) MEUR et s'explique par :

- Une charge de (1,9) MEUR en résultat, dont (0,7) MEUR correspondant à la perte de déficits antérieurement activés sur Anadev suite à la fusion dans Nalod's et à la dépréciation de déficits chez Néodis (0,7) MEUR.

Les impôts différés enregistrés au bilan se décomposent selon les natures suivantes :

<b>Impôts différés par nature (en millions d'euros)</b>	<b>30 juin 2018</b>	<b>30 juin 2019</b>
<b>Actifs d'impôt différés</b>	<b>3,8</b>	<b>2,9</b>
Engagements de retraite	0,9	2,3
Provisions temporairement non déductibles	0,6	0,9
Déficits fiscaux	2,0	0,3
Autres différences temporaires	1,2	3,3
Compensation IDA/IDP par entité fiscale	(0,9)	(4,1)
<b>Passifs d'impôt différés</b>	<b>0,7</b>	<b>1,6</b>
Amortissements dérogatoires et provisions règlementées	0,7	0,6
Immobilisations dont écarts d'évaluation	0,8	4,9
Autres	0,1	0,1
Compensation IDA/IDP par entité fiscale	(0,9)	(4,1)
<b>Position nette des impôts différés</b>	<b>3,1</b>	<b>1,3</b>

### **Imposition différée liée aux déficits fiscaux :**

Les actifs d'impôt différé sur les déficits reportables ne sont reconnus que s'il est probable que l'entreprise concernée puisse les récupérer grâce à l'existence de bénéfices imposables futurs dans un délai raisonnable de 3 ans.

Au 30 juin 2019, les impôts différés actifs sur reports déficitaires s'élevaient à 0,3MEUR. Au 30 juin 2018, ils s'élevaient à 2MEUR et concernaient principalement les sociétés Anadev avec 0,7MEUR, Néodis avec 0,6MEUR et Gamm vert Synergies Centre avec 0,6MEUR.

Les déficits fiscaux dans le groupe Retail représentent 32,3MEUR d'impôts différés actifs calculés au taux d'impôt de 25 %, non reconnus dans les informations financières, dont 26MEUR chez Jardiland SAS. Au 30 juin 2018 ils s'élevaient à 3,7MEUR.

## NOTE.14 TRÉSORERIE NETTE

Trésorerie et équivalents de trésorerie (En millions d'euros)	30-juin-18	30-juin-19
<b>Valeurs mobilières de placement et équivalents de trésorerie</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
C/c de trésorerie centralisée débiteur avec Invivo Group	29,6	23,4
Disponibilités	7,6	25,3
Prod. à rec. - Int. courus non échus sur dispon.	(0,0)	0,0
<b>Trésorerie active</b>	<b>37,2</b>	<b>48,7</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs</b>	<b>37,2</b>	<b>48,7</b>
Concours bancaires courants	0,0	(0,3)
C/C de trésorerie centralisée créditeur avec Invivo Group	(69,8)	(76,0)
<b>Trésorerie passive</b>	<b>(69,8)</b>	<b>(76,4)</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>(32,6)</b>	<b>(27,7)</b>

Comme indiqué dans la Note 1, le groupe a fait le choix de présenter les comptes courants de trésorerie avec InVivo Group, qui contribuent au financement des activités et de la croissance d'InVivo Retail, au sein de la trésorerie. En valeurs nettes, les comptes-courants créditeurs envers InVivo Group augmentent de 12,5MEUR sur la période 2018/2019. Cette variation est donc présentée dans le tableau de flux de trésorerie comme une détérioration de la trésorerie nette.

Le compte disponibilité présente un solde positif net de 25,2MEUR, les principaux contributeurs sont :

- Jardiland 11,5MEUR
- Gamm vert 8,9MEUR
- Gamm vert Synergies Ouest 1,1MEUR
- Espace Flore (Jardiland) 1,4MEUR
- Gamm vert Synergies Centre 0,9MEUR

## NOTE.15 CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres (En millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice - Part du groupe	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
<b>Capitaux propres au 30 juin 2017</b>	<b>9,5</b>		<b>26,8</b>		<b>1,4</b>	<b>37,7</b>	<b>11,1</b>	<b>48,8</b>
Affectation du résultat antérieur			1,4		(1,4)			0,2
Résultat net					1,2	1,2	(1,0)	(0,1)
Dividendes distribués							(0,1)	(0,1)
Opérations sur le capital								
Variation des écarts de conversion							(1,5)	(1,5)
Variations de périmètre								
Couverture des intérêts minoritaires négatifs Gamm Vert Ouest			(0,3)			(0,3)	0,3	
Autres variations								
<b>Capitaux propres au 30 juin 2018</b>	<b>9,5</b>		<b>27,9</b>		<b>1,2</b>	<b>38,7</b>	<b>8,6</b>	<b>47,3</b>
Affectation du résultat antérieur			1,2		(1,2)			(49,2)
Résultat net					(49,2)	(49,2)	(0,0)	(49,2)
Dividendes distribués								
Opérations sur le capital	8,4	131,6				140,0		140,0
Variation des écarts de conversion								
Variations de périmètre							0,4	0,4
Couverture des intérêts minoritaires négatifs Gamm Vert Ouest			(0,4)			(0,4)	0,4	
Autres variations								
<b>Capitaux propres au 30 juin 2019</b>	<b>17,9</b>	<b>131,6</b>	<b>28,7</b>		<b>(49,2)</b>	<b>129,0</b>	<b>9,4</b>	<b>138,4</b>

La variation des capitaux propres de l'exercice s'explique par l'augmentation de capital de 140MEUR chez InVivo Retail.

Le résultat de l'exercice de (49,2) MEUR est marqué par la dépréciation du goodwill constaté sur Jardiland pour (42,5) MEUR (cf. Note 5).

La variation des capitaux propres N-1 s'explique par :

L'impact en variations de périmètre sur les intérêts minoritaires pour (1,5) MEUR est lié à l'augmentation du pourcentage de contrôle et d'intérêts du groupe dans la société Gamm vert SA suite à l'acquisition des sociétés Gamm vert Synergies Centre et Gamm vert Synergies Ouest qui détenaient elles-mêmes des titres Gamm vert SA.

## NOTE.16 PROVISIONS

Provisions (En millions d'euros)	Restructuration	Juridique et fiscal	Commerciaux	Départ à la retraire	Badwill	Autres	Total
30-juin-18	3,7	0,9	0,0	3,8	1,3	0,2	9,9
Dotations	3,6	0,3	0,0	2,4	0,0	0,7	7,0
Reprises des provisions	-1,7	-0,5	0,0	-2,2	-1,3	-0,4	-6,1
Variations de périmètre	6,7	6,4	0,7	5,8	0,0	2,4	21,9
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
30-juin-19	12,4	7,1	0,7	9,8	0,0	2,9	32,8

Les principales variations de la période s'expliquent par :

- Provision pour restructuration :  
Les dotations de la période concernent les sociétés Gamm vert et Gamm vert Ouest, respectivement 2MEUR et 1,1MEUR ;  
Les reprises sont liées à la fermeture des magasins imposée par l'autorité de la concurrence (chez Jardiland et Nalod's).
- Les variations de périmètre concernent l'entrée des sociétés Jardiland :
  - o des provisions de restructuration 6,7MEUR avec un plan de rupture conventionnelle collective de 2,4MEUR, fermetures des magasins imposées par l'autorité de la concurrence 2MEUR et déménagement du site de Joinville 1,1MEUR,
  - o des provisions litiges juridiques et fiscaux pour 6,4MEUR dont 5MEUR sur le dossier Formation Formaxis,
  - o des provisions pour indemnité de départ en retraite d'un montant de 5,8MEUR,
  - o des provisions pour autres risques et charges dont des contentieux prud'hommes pour 1,4MEUR .
- L'écart d'acquisition négatif (badwill) antérieurement constaté sur la société Gamm vert Synergies Centre est repris en totalité pour 1,3MEUR à la clôture.

## NOTE.17 DETTE NETTE

Le groupe a choisi la dette nette comme indicateur de suivi de son endettement net.

La dette nette se compose de la dette à moyen et long terme, telle que présentée ci-dessous, nette de la trésorerie nette, telle que présentée en Note 14.

L'évolution de la dette nette sur l'exercice 2018 / 2019 est la suivante :

Dettes nettes (En millions d'euros)	30-juin-18	Emissions	Remboursements	Variation de la trésorerie nette	Variations de périmètre	Autres variations	30-juin-19	Dont part à		
								un an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédits <i>Filiales françaises</i>	0,2	0,1	(1,7)	0,0	6,2	0,0	4,8	4,8	0,0	0,0
Emprunts en crédit-bail	2,1	0,0	(9,3)	0,0	17,0	0,0	15,8	4,3	11,6	0,0
Dettes financières diverses	12,7	172,4	(2,3)	0,0	0,1	0,0	182,9	176,6	6,3	0,0
Dettes à moyen et long-terme	15,0	172,4	(7,2)	0,0	23,2	0,0	203,5	185,7	17,8	0,0
(+) Trésorerie passive	69,8	0,0	0,0	6,0	0,5	0,0	76,4	76,4	0,0	0,0
(=) Total emprunts et dettes financières	84,9	172,4	(7,2)	6,0	23,7	0,0	279,9	262,0	17,8	0,0
(-) Trésorerie active	37,2	0,0	0,0	12,8	(1,3)	0,0	48,7	48,7		
(=) Dette nette	47,7	172,4	(7,2)	(6,7)	25,0	0,0	231,2	213,4	17,8	0,0

La dette nette comptabilisée au 30 juin 2019 s'élève à 231,2MEUR.

Elle comprend :

- un solde de dettes auprès des établissements de crédit pour 4,8MEUR,
- des emprunts au titres des crédits-bails pour 15,8MEUR,
- des dettes vis-à-vis d'InVivo Group pour 182,7MEUR contre 12,7MEUR à fin juin 2018,
- des disponibilités pour 27,7MEUR (cf. note 14).

L'augmentation dettes financières diverses, envers InVivo Group, pour 170MEUR concerne le rachat de Jardiland par InVivo Retail.

## NOTE.18 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (En millions d'euros)	30-juin-18	30-juin-19	Dont part à	
			un an au plus	plus de un an
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>157,0</b>	<b>208,3</b>	<b>208,3</b>	<b>0,0</b>
Clients créditeurs	8,7	3,5	3,5	0,0
Dettes envers le personnel	6,3	15,1	15,1	0,0
Dettes envers les organismes sociaux	6,9	12,6	12,6	0,0
Dettes envers l'Etat	7,2	31,8	31,8	0,0
<b>Autres dettes d'exploitation</b>	<b>29,1</b>	<b>62,9</b>	<b>62,9</b>	<b>0,0</b>
<b>Total fournisseurs et autres dettes d'exploitation</b>	<b>186,1</b>	<b>271,2</b>	<b>271,2</b>	<b>0,0</b>

L'augmentation des fournisseurs et autres dettes d'exploitation s'explique notamment par les flux liés aux entrées de périmètre des entités Jardiland pour 88,1MEUR.

## NOTE.19 DETTES DIVERSES

<b>Dettes diverses (En millions d'euros)</b>	<b>30-juin-18</b>	<b>30-juin-19</b>
Dettes sur immobilisations	1,1	8,0
Dettes d'impôt	1,7	4,1
Groupe et associés	0,1	0,2
Dettes diverses	0,1	3,2
Produits constatés d'avance	0,2	0,6
<b>Total dettes diverses</b>	<b>3,2</b>	<b>16,1</b>

L'augmentation de l'exercice est liée à l'entrée des entités Jardiland avec en particulier des dettes à payer sur des acquisitions d'immobilisations corporelles.

- Dettes sur immobilisations : concernent des dettes sur acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles chez Jardiland pour 7,3MEUR,
- Dettes d'impôts : avec des dettes d'impôts société de 3,2MEUR chez Jardiland,
- Dettes diverses : dont 2,6MEUR chez Jardiland.

## NOTE.20 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires (En millions d'euros)	30-juin-19	30-juin-18
Ventes de marchandises	867,5	546,3
Production vendue de biens	15,6	18,0
vente de prestations de services	129,9	97,8
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>1 013,0</b>	<b>662,1</b>
dont :		
- Chiffre d'affaires facturé en France	996,1	657,0
- Chiffre d'affaires facturé à l'international	16,9	5,1
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>1 013,0</b>	<b>662,1</b>

L'évolution du chiffre d'affaires par pôle est disponible Note 26.

## NOTE.21 CHARGES DE PERSONNEL

Charges de personnel (En millions d'euros)	30-juin-19	30-juin-18
Salaires et traitements	(82,3)	(25,1)
Charges sociales	(30,8)	(11,2)
Autres charges de personnel	(0,5)	(0,2)
Intéressement et participations des salariés	(0,4)	(1,4)
Crédits d'impôt compétitivité et Emploi (CICE)	1,3	1,0
<b>Charges de personnel</b>	<b>(112,7)</b>	<b>(36,8)</b>

Les charges de personnel ont augmenté de 75,9MEUR par rapport à l'exercice précédent, dont 67,9MEUR s'expliquent par l'entrée dans le périmètre des entités Jardiland auquel s'ajoute l'effet année pleine des entités Gamm vert Synergies pour 7,4MEUR.

## NOTE.22 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Autres charges d'exploitation (En millions d'euros)	30-juin-19	30-juin-18
Commissions et courtages sur ventes	(51,4)	(46,3)
Transports sur ventes - net	(10,5)	(5,9)
Energie	(7,4)	(1,8)
Entretien réparation et maintenance	(12,2)	(3,0)
Locations	(32,0)	(5,0)
Déplacements, missions, réceptions	(3,9)	(2,4)
Publicité et relations publiques	(14,3)	(11,7)
Honoraires, études, documentation	(7,5)	(1,6)
Autres charges externes	(20,7)	(12,1)
Services directs	(3,4)	(4,3)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(163,4)</b>	<b>(94,0)</b>

L'impact de l'effet périmètre de l'entrée des entités Jardiland sur les autres charges d'exploitation est de (61,6) MEUR.

## NOTE.23 RÉSULTAT FINANCIER

Résultat financier (En millions d'euros)	30-juin-19	30-juin-18
Escomptes et revenus de créances commerciales	3,6	2,5
Coût de la dette nette	(6,2)	(1,2)
<b>Coûts liés aux financements</b>	<b>(2,6)</b>	<b>1,3</b>
Dépréciations nettes sur immobilisations financières	0,0	0,4
Autres charges et produits financiers	(0,0)	(0,1)
Résultat de change	(0,0)	(0,0)
Dividendes et QP SNC /GIE	0,0	0,0
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>
<b>Total Résultat financier</b>	<b>(2,6)</b>	<b>1,7</b>

La baisse du résultat financier est liée à la rémunération du compte courant InVivo Retail envers InVivo Group (4,5) MEUR.

La hausse des escomptes et revenus de créances commerciales concerne Gamm vert SAS pour 1,1MEUR.

## NOTE.24 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Résultat exceptionnel (En millions d'euros)	30-juin-19	30-juin-18
Résultats de cessions	0,2	(4,2)
dont cession d'immobilisations incorporelles	(0,2)	(0,1)
dont cession d'immobilisations corporelles	0,4	(0,1)
dont cession d'immobilisations financières	0,0	(4,0)
Dépréciations exceptionnelles d'actifs immobilisés	0,6	0,9
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(4,6)	(5,2)
Autres produits et charges exceptionnels	(0,0)	(0,0)
<b>Total Résultat exceptionnel</b>	<b>(3,8)</b>	<b>(8,5)</b>

Le résultat exceptionnel de (3,8) MEUR s'explique par :

- le résultat de la cession de Loudéac chez Gamm vert Ouest pour 0,7MEUR,
- l'impact de la participation et intéressement liés à la sortie de Neovia sur le groupe Retail pour (1,1) MEUR,
- la provision Coûts de Rupture Conventionnelle Collective chez Gamm vert SA pour (2) MEUR,
- des fermetures de sites chez Gamm vert Synergies Ouest et Centre (dont NeuNg, Salbris, Baugé ,Longue, Cholet) pour un montant global de (0,9) MEUR,
- des charges exceptionnelles liées aux entités Gamm vert Synergies Ouest et Centre pour (1,1) MEUR,
- des autre charges exceptionnelles principalement chez Gamm vert SA, Gamm vert-Ouest pour (1,2) MEUR,
- la reprise de provision pour écart d'acquisition négatif constatée chez Gamm vert Synergies Ouest pour 1,3MEUR,
- la reprise de provision contrôle fiscal sur Gamm vert SA pour 0,5MEUR .

## NOTE.25 IMPOT SUR LES RÉSULTATS ET IMPOSITION DIFFEREE

Charges d'impôt (En millions d'euros)	30-juin-19	30-juin-18
Impôt courant	(5,0)	(2,8)
Impôts différés	(1,9)	1,1
<b>Total charges d'impôt sur le résultat</b>	<b>(6,9)</b>	<b>(1,7)</b>

Au 30 juin 2019, la charge d'impôt courant est principalement portée par Jardiland SAS et Gamm vert pour respectivement (2) MEUR et (1,5) MEUR. Au 30 juin 2018, elle était principalement portée par Gamm vert pour (1,3) MEUR.

La variation des impôts différés par nature est détaillée en Note 13.

Le rapprochement entre le taux d'imposition applicable à la société mère et le taux effectif d'impôt s'analyse comme suit :

### RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPOT

Rationalisation de la charge d'impôt (en millions d'euros)	30-juin-19	30-juin-18
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>1,2</b>	<b>(0,1)</b>
Charge d'impôt comptabilisée dans les comptes consolidés	(6,9)	(1,7)
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>8,8</b>	<b>1,7</b>
Taux d'impôt théorique de la société-mère	33,3%	33,3%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(2,9)</b>	<b>(0,6)</b>
Effet de l'hétérogénéité des taux d'impôt	(0,2)	(0,2)
Effet des différences permanentes	(0,1)	0,2
Effet des actifs d'impôts différés non reconnus <sup>(1)</sup>	(4,7)	(1,0)
Effet des crédits et réductions d'impôts <sup>(2)</sup>	0,7	0,4
Effet des changements de taux d'impôt sur les sociétés	0,0	(0,3)
Autres effets	0,3	(0,3)
<b>Charge d'impôt constatée</b>	<b>(6,9)</b>	<b>(1,7)</b>
Taux d'impôt effectif	78,7%	104,7%

- 1) La différence entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt constatée s'explique principalement par l'effet de déficits reportables de la période non activés et dépréciation de déficits activés à l'ouverture pour (4,4) MEUR dont -1,4 MEUR chez les Gamm vert Synergies, (1) MEUR chez Néodis, (0,8) MEUR chez IVR et (0,7) MEUR chez Anadev, et non activation de différences temporaires générées sur la période pour (0,2) MEUR.
- 2) sont notamment visés par cette rubrique les impacts du CICE comptabilisés en résultat d'exploitation, ainsi que l'imputation de crédits d'impôt sur l'impôt société pour 0,5MEUR chez Gamm vert.

## NOTE.26 INFORMATIONS SECTORIELLES

Les segments présentés correspondent aux secteurs d'activité présentés dans la Note 4 « Principes et méthodes comptables ».

### Chiffre d'affaires par secteur d'activité

Le Chiffre d'affaires par secteur d'activité se décompose comme suit :

Chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique (En millions d'euros)	30 juin 2019			30 juin 2018		
	Facturé en France	Facturé à l'international	Total	Facturé en France	Facturé à l'international	Total
Distribution Jardinerie	972,7	16,2	988,9	630,7	4,3	635,0
<i>dt entités Jardiland</i>	338,5	12,2	350,7			
Metteur en marché	23,4	0,7	24,1	26,2	0,8	27,1
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>996,1</b>	<b>16,9</b>	<b>1 013,0</b>	<b>657,0</b>	<b>5,1</b>	<b>662,1</b>

Le chiffre d'affaires du périmètre InVivo Retail est en hausse de 350,9MEUR par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par les entrées de périmètre avec un impact positif sur le chiffre d'affaires du groupe de 350,7MEUR.

### Résultat d'exploitation par secteur d'activité

Résultat d'exploitation par secteur d'activité (En millions d'euros)	30 juin 2019	30 juin 2018
Distribution Jardinerie	14,3	9,0
<i>dt entités Jardiland</i>	12,3	
Metteur en marché	0,3	(0,4)
<b>Total Résultat d'exploitation</b>	<b>14,6</b>	<b>8,5</b>

## NOTE.27 EFFECTIFS

	30-juin-19			30-juin-18		
	Sociétés intégrées globalement	Sociétés intégrées proportionnellement	TOTAL	Sociétés intégrées globalement	Sociétés intégrées proportionnellement	TOTAL
Effectif moyen groupe	3 582		3 582	914		914
Effectifs moyens en France			3 461			914
Effectifs moyens à l'international			121			
<b>Effectif moyen groupe</b>			<b>3 582</b>			<b>914</b>

La hausse des effectifs moyens s'explique par les entrées du périmètre Jardiland qui contribuent à hauteur de 2 616 personnes et par l'effet année plein des entités acquises sur 2017-2018.

### Effectifs moyens par secteur d'activité

Effectifs moyen par secteur d'activité	30-juin-19	30-juin-18
Metteur en marché	159	167
Distribution jardinerie	3 423	747
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>3 582</b>	<b>914</b>

## NOTE.28 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées sont constituées des différentes sociétés du groupe Union InVivo qui ne sont pas incluses dans le périmètre (cf. Note 1).

### Bilan

<b>Principales positions financières avec les parties liées</b>	<b>30 juin 2019</b>	<b>30 juin 2018</b>
<b>(En millions d'euros)</b>		
Immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commande		
Clients et autres créances d'exploitation	1,2	1,7
Créances diverses	0,8	0,7
Disponibilités (y compris C/C InVivo Group)	22,8	29,6
<b>Actif circulant</b>	<b>24,8</b>	<b>32,1</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>24,8</b>	<b>32,1</b>
Emprunts et dettes financières	258,3	82,5
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	4,3	5,2
<b>Dettes</b>	<b>262,6</b>	<b>87,7</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>262,6</b>	<b>87,7</b>

### Compte de résultat

<b>Principales transactions avec les parties liées</b>	<b>30 juin 2019</b>	<b>30 juin 2018</b>
<b>(En millions d'euros)</b>		
Chiffre d'affaires	3,7	4,4
Achats consommés	(8,5)	(8,6)
Charges de personnel	(0,0)	(0,0)
Impôts et taxes		
Autres charges d'exploitation	(14,1)	(11,9)
Résultat financier	(5,6)	(0,9)

## NOTE.29 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement hors bien (En millions d'euros)	30-juin-19	30-juin-18
Hypothèques données		
Avals, cautions et garanties donnés		
Engagements dont l'entreprise fait l'objet (cautions bancaires)	1	
Nantissements		
Autres engagements donnés	2	244
Provision indemnité départ retraite		
Provision indemnité départ retraite - Ecart actuariels	1	
<b>Engagements donnés</b>	<b>4</b>	<b>244</b>
Hypothèques reçues		
Avals, cautions et garanties reçus		
Warrants, nantissements, gages		
Engagements reçus des associés coopérateurs		
Autres engagements reçus	30	30
<b>Engagements reçus</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
Crédit-bail		
Locations longue durée	194	17
Autres engagements réciproques		
<b>Engagements réciproques</b>	<b>194</b>	<b>17</b>
Marchés à recevoir à terme	2	
Marchés à livrer à terme	1	
Instruments financiers (swap, cap, floor, collar ...)		
Achats et ventes de devises à terme non couverts		
<b>Instruments de couverture</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

### Engagements donnés :

- Au 30 Juin 2019, le solde est constitué par un engagement donné par Néodis envers l'Union InVivo suite à la signature le 20 avril 2015 d'une convention de subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune (2,1) MEUR au titre des engagements de retour à meilleure fortune.
- A fin juin 2018, était constaté un engagement de rachat suite à la signature d'un protocole d'accord pour l'acquisition du groupe Jardiland par InVivo Retail avait été indiqué pour 242MEUR. Cet engagement n'existe plus au 30 juin 2019 suite à la réalisation de l'opération.

### Engagements reçus :

- Le 24 juin 2016, Gamm vert SA et InVivo Group ont conclu un contrat de crédit renouvelable intragroupe d'un montant maximum en principal de 29MEUR.

### Engagements réciproques :

- Les engagements réciproques s'élèvent à 194MEUR au 30 juin 2019. Ce montant provient essentiellement des locations longue durée liées à la signature des baux de locations de magasins pour les entités Jardiland 174MEUR et les entités Gamm vert Synergies 20MEUR.

## NOTE.30 LITIGES ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les contrôles fiscaux sur les sociétés Gamm vert Sud-Ouest et Gamm vert Synergies Centre se sont achevés durant l'exercice, sans redressements majeurs. Les redressements notifiés sur Gamm vert ont été abandonnés par l'administration au cours de l'exercice.

Les principaux contentieux en cours concernent principalement Jardiland :

- **Dossier Formation**

Ce dossier concerne à la fois Jardiland SAS, Jardiland Enseignes SAS et une ancienne société du Groupe, Formaxis SARL.

La société Formaxis SARL, a fait l'objet de contrôles en 2011 par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), ainsi que par la Direction Générale des Impôts (DGI). Ces contrôles ont relevé des anomalies qui auraient affecté l'obtention de subventions par les organismes de formation. Ces anomalies seraient constitutives d'actes de fraude commis à l'insu de la direction du groupe de l'époque. A noter que la société Formaxis a été cédée en janvier 2014 et ne fait dès lors plus partie des sociétés du groupe.

Ce dossier connaît aujourd'hui des développements devant différentes juridictions.

- **Volet civil**

La société Consilium et son dirigeant M. Thierry Attal, prestataire impliqué dans le circuit de fraude, et condamné dans ce cadre par une décision préfectorale, a assigné la société Jardiland Enseignes devant le TGI de Paris pour réclamer 11MEUR à titre de dommages-intérêts, au motif d'une prétendue responsabilité de Jardiland.

Jardiland a obtenu une décision pleinement favorable par jugement en 1ère instance du Tribunal de Grande Instance, daté du 29 Juin 2015. Un Appel a été interjeté par la partie adverse. Le dossier est en cours devant la Cour d'appel de Paris. Dans le cadre de la procédure d'appel, le demandeur a sollicité un sursis à statuer. Par ordonnance en date du 23 mars 2017, la Cour d'appel de Paris a prononcé un sursis à statuer et ce jusqu'à une décision définitive dans le volet pénal.

- **Volet pénal**

Les sociétés Jardiland, Jardiland Enseignes et Formaxis ont porté plainte en 2011 et 2013 à l'encontre d'individus désignés. L'instruction de ce dossier est toujours en cours dans le cadre de laquelle des mises en examen ont été prononcées. A noter qu'une saisie-conservatoire d'un montant global de 3,3MEUR a été effectuée le 27 juin 2017 sur trois comptes bancaires de Jardiland SAS (cf. note 12.2). Un appel de cette saisie a été effectué.

- **Volet insuffisance d'actif**

La société Jardiland SAS a fait l'objet d'une assignation devant le Tribunal de commerce de Paris afin de la voir condamner au paiement de l'insuffisance d'actif de la société Formaxis. Le Liquidateur de cette dernière est à l'initiative de cette procédure.

Monsieur Michel Conte en qualité d'ancien dirigeant de la société Formaxis est également assigné.

L'assignation se fonde sur les supposées fautes de gestion de Monsieur Michel Conte et de Jardiland SAS en raison des irrégularités sur les dossiers de formation mises en avant lors des différents contrôles de la DIRRECTE en 2011.

Au terme de cette assignation, la demande en principal du liquidateur de la société Formaxis tend à la condamnation solidaire de Monsieur Michel Conte et de Jardiland SAS pour supporter le passif de la société Formaxis à hauteur de 4,5MEUR. Ce passif étant directement lié aux suites des contrôles précités.

Une procédure transactionnelle est actuellement en cours entre le liquidateur et Jardiland SAS laquelle reste soumise l'homologation du Tribunal de commerce de Paris.

- Sur la base de l'analyse des risques relatifs aux différents volets de ce dossier et des informations connues, le Groupe a maintenu une provision de 5MEUR dans les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019.

• **Autres instances en cours**

**MARMANDE (JARDINERIE DU CONFLUENT) :**

Cet ancien franchisé, aujourd'hui en liquidation judiciaire, a assigné Jardiland, au travers de plusieurs procédures, principalement pour réclamer des remises fournisseurs (191KEUR en demande), la nullité du contrat de franchise, des remboursements (pour 3,2MEUR en demande) et dommages et intérêts y afférents (1,1MEUR en demande). Ce dossier a connu des développements devant le Tribunal de Commerce de Caen, procédure qui a fait l'objet d'une radiation, et devant le Tribunal de Commerce de Paris laquelle a été récemment ré-enrôlée. Compte tenu de l'absence de diligence du demandeur la péremption d'instance est très probable de surcroit le liquidateur souhaite parvenir à la clôture de la société en demande ce qui opérera extinction de cette procédure.

**DUWICQUET :**

Les magasins de Dunkerque et d'Audruicq ont quitté le groupe Jardiland au cours du 1er semestre 2015 et sont aujourd'hui respectivement en liquidation et redressement judiciaire. Jardiland Enseignes et Jardiland Foncier ont déclaré leurs créances dans ces procédures.

→ 2 procédures judiciaires en cours :

1. TC PARIS : Jardiland Enseignes a pris l'initiative d'assigner à Paris Jardi Dunkerque, Jardi Audruicq, Me WIART, A. Duwicquet et sa holding Duwicquet SAS compte tenu notamment des allégations de son ancien franchisé et des factures impayées. Dans le cadre de cette procédure, le défendeur a réalisé des demandes reconventionnelles à hauteur de 1,8MEUR. Par décision en date du 6 février 2019, le Tribunal de commerce a débouté entièrement le défendeur de ses demandes reconventionnelles ainsi que Jardiland de ses demandes. Il a toutefois condamné Jardiland à 15KEUR au titre de l'article 700 et renvoyé devant le juge commissaire pour les créances. Ce dossier est clos, le délai d'appel ayant été dépassé.
2. TGI PARIS : Jardiland Foncier SARL a pris l'initiative d'assigner à Paris la société Jardi Audruicq et la holding Duwicquet pour solliciter une indemnité d'immobilisation faute pour son ancien franchisé d'avoir respecté la promesse d'achat immobilière. La procédure est en cours. En parallèle, Jardiland a mis en jeu la caution bancaire de son ancien franchisé et assigné en intervention la caution – HSBC - faute pour elle d'honorer son cautionnement.

Par décision en date du 26 juillet 2019, le Tribunal de Commerce de Paris a déclaré recevable la demande en paiement de Jardiland Foncier tout en renvoyant à une audience de mise en état afin que Jardiland Foncier puisse produire une déclaration de créances afférente à ces demandes. Cette même décision a condamné Jardiland Foncier à verser à HSBC 5000€ au titre de l'article 700.

- **Contrôles fiscaux et assimilés**

Jardiland Enseignes a reçu une proposition de rectification suite au contrôle fiscal des exercices 2015 et 2016. La société a contesté les points notifiés relatifs à la Tascom 2015, l'application du taux de TVA réduit (10%) et le niveau de provision sur stocks déductible du résultat fiscal. Après l'exposé de la position de la société auprès de l'interlocuteur départemental, l'Administration a informé la société par courrier daté du 05 septembre 2019 de l'abandon des redressements à l'exception de celui qui porte sur l'application en 2016 du taux de TVA réduit (10%).

Jardiland Enseignes a reçu une proposition de rectification datée du 01 septembre 2016 portant sur la TASCOM de l'établissement de Bassussary des exercices 2014, 2015 et 2016 pour un montant total de 149K€ (droits, intérêts de retard et majorations). La société a contesté cette rectification le 07 octobre 2016.

Jardiland Enseignes a reçu des rectifications portant sur la TASCOM 2015 des établissements de Bidart et Bourges. La société se réserve la possibilité de contester ces rectifications avant la fin du délai légal de contestation qui expire le 31 décembre de l'année qui suit la réception de la rectification soit le 31/12/2019 pour le dossier Bourges.

Le groupe a constitué des provisions pour risques en fonction de son appréciation sur l'exposition aux risques et les perspectives d'évolution de ces différents dossiers.

---

Les autres dossiers contentieux avec des (anciens) salariés ou de nature commerciale rentrent dans le cadre de la gestion courante des opérations et sont jugés peu matériels, pris individuellement, sauf litige qui résulte de la restructuration du Groupe.

### **NOTE.31 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE**

Il n'y a pas d'événement à mentionner.